

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2520

objet : Mandats spéciaux accordés à monsieur le conseiller Bernard Sauzay et monsieur le vice-président Maurice Charrier pour une mission à Montréal et New York
service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau l'attribution de mandats spéciaux. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le vice-président Maurice Charrier, accompagné d'une délégation de techniciens de la Communauté urbaine, a été invité à se rendre à Montréal (Canada) du 2 au 8 octobre 2004. Ils participeront à un échange avec différents partenaires sur les thématiques du développement local de proximité. La ville de Montréal possède, en effet, une forte tradition en matière d'économie sociale.

Durant cette même période, monsieur le conseiller Bernard Sauzay participera aux entretiens Jacques Cartier. Il y représentera la communauté urbaine de Lyon. Puis, il rejoindra la délégation menée par monsieur le président afin d'assister à l'assemblée générale constitutive de l'association des lyonnais de New York.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de ces missions, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander les mandats spéciaux en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0008 en date du 18 mai 2001 ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Maurice Charrier pour une mission à Montréal (Canada) du 2 au 8 octobre 2003 ainsi qu'un mandat spécial à monsieur le conseiller Bernard Sauzay pour une mission à Montréal (Canada) et New York (Etats-Unis) du 2 au 8 octobre 2003.

2° - Les frais engagés pour la mission de monsieur le vice-président Maurice Charrier et de monsieur le conseiller Bernard Sauzay seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,